



Rue Barrée au 8 rue du Pont bleu  
**Pour assemblage d'une maison à ossature bois**  
Effectués par l'entreprise C2 Concept 19 rue Alfred de Musset 14000 CAEN

**Du mardi 21 au jeudi 23 mai 2019**

**Le Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,  
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,  
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,  
Vu la demande déposée le 13 mai 2019 par M. Charly CAMPION de l'entreprise C2 Concept 19 rue Alfred de Musset à Caen 14000 en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux au 8 rue du Pont Bleu, pour assemblage d'une maison à ossature bois, du mardi 21 au jeudi 23 mai 2019 inclus.

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** L'Entreprise C2 Concept est autorisée à réaliser des travaux au 8 rue du Pont Bleu, pour assemblage d'une maison à ossature bois du mardi 21 au jeudi 23 mai 2019.
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise C2 Concept  
La rue sera barrée, sauf aux riverains, du 21 au 23 mai 2019.
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise C2 Concept
- Article 4** Les remblaiements des tranchées seront soignés. Les structures des chaussées devront être identiques à celles avant travaux. Le compactage des remblais sera effectué par couche de 0,40 mètres. Les couches de roulement devront être réalisées en fin de chantier avec des joints d'étanchéité pour les enrobés.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
  - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
  - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
  - M. le Responsable des services techniques municipaux,
  - L'Entreprise C2 Concept de Caen

Fait à Saint Pair sur mer,  
Le 14 Mai 2019.

Le Maire



Guy LECROISEY